



Conseil municipal

Séance du 14 septembre 2022 à 19 H 30

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H30 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Date de convocation : 9 septembre 2022

Présents (18) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes BOITARD Béatrice (à partir de 19h43), HOSTIER Martine (jusqu'à 21h58) ; MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoint – Mmes CHEVRIER Cécile, LAINÉ Agnès, LAVANDIER Isabelle, LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne (jusqu'à 21h32), MÉTEYER Sylvie ; MM. BUSQUETS Bruno, MAURILLE Bruno, MEHATS Patrice, MORET Jérémy, PETIT Christophe, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (3) : Mme MARCHAND Maïté à M. MAURILLE Bruno,
Mme BONARINI Sonia à Mme PORTE Nicole,
M. OLIVIER Manuel à M. FOUCHÉ Laurent

Absents excusés (4) : Mmes BONARINI Sonia, MARCHAND Maïté ; MM. MACARY Laurent, OLIVIER Manuel.

Secrétaire de séance : Mme CHEVRIER Cécile.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
2022-36	Nouvelle Mairie – Avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment communal	Approuvée
2022-37	Collège de MARSAS – Demande de subvention pour voyage pédagogique à ROME	Approuvée
2022-38	Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la Convention Territoriale Globale 2022-2026	Approuvée
2022-39	CCLNG – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la Convention d'organisation du Service Informatique Commun	Approuvée
2022-40	CCLNG – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la Convention de reversement de la taxe d'aménagement	Approuvée
2022-41	CDGFPT de la Gironde – Médiation préalable obligatoire	Rejetée
2022-42	Cession des parcelles cadastrées section ZH n°232 et n°236 sises lieu-dit « Lubat »	Approuvée
2022-43	Cession des parcelles cadastrées section ZM n°110p et n°234 sises « avenue Charles de Gaulle » à trois propriétaires	Approuvée
2022-44	Cession de la parcelle cadastrée section ZB n°81 sise « rue Jacques Brel » à Mme LOISEAU	Rejetée

Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art 4.

La Secrétaire de séance,

Cécile CHEVRIER



Le Maire

Nicole PORTE